

## **Utiliser une messagerie sécurisée de santé :**

### **la garantie d'échanger et de partager en toute confiance dans un cadre légal**

Vous souhaitez échanger entre professionnels de santé sous forme dématérialisée en toute sécurité ?

Utilisez une messagerie sécurisée.

#### **Pourquoi utiliser une messagerie sécurisée ?**

L'utilisation d'une messagerie sécurisée de santé protégeant les données médicales de vos patients est une obligation légale. Ne pas protéger ces données pourrait engager votre responsabilité en tant que professionnel de santé.

Les messageries sécurisées de santé ayant rejoint l'Espace de confiance MSSanté vont offrir à leurs clients la possibilité d'envoyer et recevoir des mails de façon sécurisée conformément aux recommandations CNIL qui encadrent les messageries sécurisées de santé (Autorisation CNIL N°37) et ceci indépendamment du choix technique ou organisationnel qui a pu être fait.

L'espace de confiance MSSanté garantit, non seulement, la sécurité des échanges mais aussi l'interopérabilité des systèmes



**C'est une nouvelle mesure conventionnelle : l'utilisation d'une messagerie sécurisée est un des prérequis du nouveau forfait structure.**

- Elle simplifie, sécurise et modernise les échanges entre les correspondants médicaux notamment ville / hôpital en améliorant la coordination des soins et du parcours de santé.
- L'utilisation d'une messagerie sécurisée de santé permet également de supprimer les courriers papier, impliquant donc une économie financière pour les établissements et les professionnels de santé.
- Elle assure la traçabilité requise afin de garantir l'imputabilité des messages
- Elle permet d'éviter les examens redondants

Plusieurs établissements du Rhône ont des professionnels de santé équipés de MSS et peuvent correspondre avec vous.



**La CPAM du Rhône est caisse expérimentatrice pour la mise en œuvre du bilan de soins infirmiers (BSI). Ce dispositif qui va à terme remplacer la démarche de soins infirmiers (DSI) a pour objectif de simplifier les circuits entre les professionnels de santé (médecin et IDE) et avec le service médical. La demande de BSI devra transiter par MSS.**

#### **Quelle messagerie sécurisée utiliser ?**

Le critère de choix est l'intégration à l'espace de confiance MSSanté qui a été mis en place par les pouvoirs publics avec l'ensemble des Ordres professionnels.



L'espace de confiance est un système décentralisé, fermé et accessible à une communauté d'utilisateurs clairement identifiés, les professionnels de santé tels que référencés au sein des textes de loi (qu'ils soient libéraux ou exerçant en établissement de santé).

**Pour satisfaire cet objectif, en Auvergne-Rhône-Alpes, plusieurs solutions s'offrent à vous :**

### 1/ Les offres des éditeurs de Logiciel de Gestion de Cabinet :

Vous pouvez opter pour un service de messagerie sécurisée de santé proposée par les éditeurs de logiciels compatibles MSSanté. Dans ce cas il faudra bien vous assurer auprès de l'éditeur que la MSS répond aux exigences du Dossier de Spécificités Fonctionnelles et Techniques (DSFT) et figure au sein de la liste blanche des noms de domaines pouvant accéder à l'espace de confiance MSSanté.

### 2/ La solution MonSisra proposée par le GCS SISRA

- solution construite par les acteurs locaux (Agence régionale de santé, en partenariat avec les différentes URPS, l'Ordre des médecins, l'ASIP Santé, et l'Assurance Maladie) ;
- messagerie sécurisée classique accessible sur un webmail ou sur un client de messagerie dédié ainsi que sur smartphone ;
- accessible sans la CPS au quotidien (Lors de l'installation sur le poste fixe ; ce dernier permet d'agrèer les postes mobiles rattachés : tablette, smartphone...);
- fonctionnalités associées : permet également une intégration des documents reçus dans votre logiciel métier, la gestion de conversations avec vos correspondants, ou encore le partage d'accès à votre messagerie (secrétariat, remplacement...);
- Service gratuit : [www.monsisra.fr](http://www.monsisra.fr).

#### **Les + de MonSisra :**

- accéder à l'ensemble des services e-santé promus dans la région : l'interopérabilité avec les autres messageries sécurisées (compatibles MSSanté, APICRYPT...), la réception rapide des courriers des correspondants hospitaliers et libéraux (montée en charge), l'accès au bouquet de services du SISRA, MesPatients (file active des patients suivis), ViaTrajectoire (orientation en SSR et EHPAD), PEPS (plateforme des réseaux), RCP cancérologie, insuffisance rénale chronique), expérimentations TSN de l'URPS médecins (Objets Connectés, Réseau Social des Professionnels de Santé, Carnet de Vaccinations Electronique).

### 3/ La messagerie sécurisée du Service des Ordres opéré par l'ASIP Santé :

- service proposé par les Ordres, opéré et déployé par l'ASIP Santé et l'Assurance Maladie ;
- service **gratuit** et accessible à tous les professionnels de santé, qu'ils exercent en structure ou bien à titre libéral [[www.mssante.fr](http://www.mssante.fr)] ;
- messagerie sécurisée classique accessible sur un webmail ou sur un client de messagerie dédié ;
- la boîte aux lettres nominatives peut **stocker** jusqu'à **2Go** d'e-mails et permet d'échanger des **pièces jointes de 10 Mo** maximum ;
- accessible avec une CPS ;
- messagerie donnant accès à un annuaire certifié de professionnels de santé.



### **Comment faire ?**

- Ouvrir une boîte aux lettres auprès de votre éditeur de Logiciel de Gestion de Cabinet, du GCS SISRA ou bien du service des Ordres opéré par l'ASIP Santé ;
- Les modalités d'ouverture de boîte aux lettres et les fonctionnalités offertes sont propres à chaque opérateur.

### **La messagerie sécurisée du Service des Ordres :**

- consultez le site [www.mssante.fr](http://www.mssante.fr)

[http://esante.gouv.fr/sites/default/files/FicheMSSante\\_EnPratique\\_008.pdf](http://esante.gouv.fr/sites/default/files/FicheMSSante_EnPratique_008.pdf)

### **La solution MonSISRA :**

- Consultez le site [www.monsisra.fr](http://www.monsisra.fr)
- Assistance pour vous accompagner à l'installation et à l'usage : <https://www.sante-ra.fr/monsisra/guide-installation.pdf>

**Dans tous les cas vous pouvez demander l'assistance de votre CIS en envoyant un mail à [espace-pro@cpam-rhone.cnamts.fr](mailto:espace-pro@cpam-rhone.cnamts.fr)**

### **Quel est le lien avec le DMP ?**

- Ce sont encore pour le moment des environnements différents.
- A terme les documents issus de la messagerie sécurisée pourront alimenter le DMP.
- L'enjeu pour les PS est donc de se doter d'une messagerie sécurisée et d'encourager leurs patients à créer leur DMP.

